



pension alimentaire pour mes enfants

Par **intini**, le **01/08/2009** à **19:59**

Actuellement séparé de mon ex-femme, peur de lui verser la pension alimentaire qui lui fera profiter à elle et pas mes enfants, puis-je versé la pension alimentaire à une autre personne que mon ex-femme à sa tutelle par exemple?

Par **Anne**, le **01/08/2009** à **22:04**

Bonsoir,

Si un jugement a été prononcé par le JAF, vous devez impérativement verser la pension alimentaire à votre ex-femme.

Votre ex-épouse est sous tutelle ?

Dans la mesure où votre ex-épouse a la garde des enfants, il faut bien qu'elle les habille, les loge, les nourrisse, sans parler des activités extra-scolaires....(s'ils sont en âge de fréquenter l'école).

Cordialement.

Par **intini**, le **03/08/2009** à **22:59**

elle veut pension alimentaire pour son besoin pas mes enfants

Par **Anne**, le **03/08/2009** à **23:04**

Bonsoir,

Vous ne m'avez pas répondu, votre ex-épouse est-elle sous tutelle ?

C'est vous qui avez parlé de tutelle.

Je maintiens ce que j'ai dit, à savoir que cette maman doit nourrir les enfants, les habiller et

assumer tous les frais qui lui incombent par rapport à ses enfants.
Donc, cet argent n'est pas pour elle, mais pour les enfants.

Cordialement.